

DISPOSITIF D ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L EXPERIENCE

Le CFPPA est référencé auprès de France VAE, dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour la mise en œuvre :

- d'information et de positionnement des candidats
- d'accompagnement à la réalisation du dossier de faisabilité
- d'accompagnement méthodologique individuel et/ou collectif des candidats
- de préparation des candidats à l'entretien.

Etapas du parcours VAE :

1/ Définir son projet

Le candidat demande des conseils généraux sur la VAE. Le candidat demande des renseignements spécifiques sur le choix du diplôme visé. Le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle visé doit être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Les pré-requis ou conditions d'accès sont fixés par chaque certificateur et la réglementation en vigueur.

Le candidat crée son espace personnel sur France VAE et dépose sa candidature sur le site de France VAE (choix du diplôme et choix de l'architecte accompagnateur de parcours ou AAP, possibilité de réaliser cette démarche sans accompagnement)

2/ Etablir la faisabilité et obtenir la recevabilité

Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE lors du rendez-vous pédagogique*

**optionnel : le parcours peut être réalisé sans accompagnement, en autonomie.*

Rechercher son financement

Envoyer son dossier de faisabilité au certificateur pour obtenir la recevabilité au diplôme

3/ Rédiger son dossier de validation

Cette étape ne peut être réalisée Le dossier de validation est déposé sur l'espace personnel France VAE et est disponible auprès du certificateur.

4/ Réaliser l'entretien avec le jury

Le certificateur convoque le candidat dans un délai de 2 mois après dépôt du dossier.

Le candidat se présente à l'entretien

5/ Obtention du diplôme ou validation de blocs de compétences

Le certificateur notifie la décision du jury : validation totale, validation partielle (un ou plusieurs blocs de compétences) ou absence de validation => fin de la démarche VAE

Parcours VAE au sein du CFPPA de la Gironde :

Objectif : être accompagné(e) c'est-à-dire obtenir une aide méthodologique pour réaliser son dossier de faisabilité, rédiger son dossier de validation et pour préparer l'entretien avec le jury

Public et pré-requis : tout public avec une expérience en rapport avec le contenu de la certification visée : activité professionnelle salariée ou non, bénévolat ou volontariat, responsabilité syndicale...

L'accompagnement post-recevabilité s'adresse uniquement aux personnes justifiant d'une recevabilité favorable de l'organisme certificateur.

Délais et modalités d'accès : la candidature sur France VAE doit être prise en charge sous 2 jours ouvrés par l'AAP. Le premier rendez-vous pédagogique doit être planifié dans un délai de 8 jours ouvrés (le rendez-vous n'est pas forcément dans ce délai). Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH, nous contacter.

Les candidats relevant de la fonction publique ne peuvent pas passer sur France VAE et doivent passer selon les anciennes règles d'accès à la VAE, nous contacter.

Accessibilité : Cette formation est accessible à tous, même aux personnes en situation de handicap. Afin d'obtenir des informations, et d'établir un accompagnement personnalisé, contactez-nous : vae.cfppa33@educagri.fr

Modalités d'inscription : L'accompagnement débute dès la validation du financement. Un dossier d'inscription est à remplir tout comme un contrat d'accompagnement à établir entre le CFPPA et le candidat. Inscription tout au long de l'année.

Durée : de 8 à 23h d'accompagnement à définir selon les besoins du candidat et ses modalités de financement. Selon les besoins du candidat, des formations supplémentaires peuvent être prescrites.

Modalités de réalisation : Les entretiens et rendez-vous sont réalisés en présentiel et/ou en distanciel. L'échelonnement des entretiens est établi en concertation avec le candidat (de 2 à 6 mois voire plus en fonction des candidats).

Financement : L'action de VAE est imputable dans le cadre du budget de formation de l'entreprise, financé par son Opérateur de Compétences (OPCO), en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (France Travail...) ou à la charge du candidat en utilisant son CPF notamment.

Modalités de suivi et d'évaluation : Au cours de l'accompagnement, le bénéficiaire émerge une attestation de présence. A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire remplit une enquête de satisfaction en fin de formation lui permettant d'évaluer la formation. Suite à son passage devant le jury et à la réception des résultats, l'accompagnatrice reprend contact avec le bénéficiaire pour faire le point.

Vos contacts au CFPPA de la Gironde

Mathilde CHAUMARAT – Danielle COUPEZ
05 56 61 02 95 - vae.cfppa33@educagri.fr

VAE 2025 en chiffres : Taux de réussite : Validation totale : **75%** et Validation partielle : 12.5%

11 personnes accompagnées dont 8 présentées à l'oral

Les diplômes présentés :

BTSA, option : Viticulture-Œnologie, Anabiotech,

Bac Pro CGEVV, TCVA, CGEH

BP Responsable d'Entreprise Agricole, RPLFFP et BP Aménagements Paysagers